

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°17

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni le 30 septembre 2022 à 8h30 à Cruzilles-lès-Mépillat sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 32  
Nombre de votants : 29

Date de convocation : 23 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC			X
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES			X	LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH			X
	GARREAU ELISABETH		X		SANJUAN CATHERINE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	CAMILLERI JEAN-LUC	X			GOYON MARIE-ANGELIQUE	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	CHANEL BRIGITTE		X		ROZIER JOELLE	X		
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD		X		PROST PHILIPPE			X
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY	X			BEAUDET NATAHALIE		X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

La séance est ouverte à 08h30.

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Romain Cotté assure le secrétariat de séance de l'Assemblée.

### 2. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 16 du 1er juillet 2022,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est approuvé à l'unanimité.

### 3. Facturation 1er semestre 2022,

Le Président présente les chiffres concernant la facturation du 1<sup>er</sup> semestre 2022 de la redevance incitative.

Facturation globale sem 1 en k€				Ecart 22/21	
	2020	2021	2022	en €	en %
S=	1 139,4 €	1 200,6 €	1 236,5 €	35,9 €	3%
BdV	292,6 €	349,2 €	346,6 €	-2,6 €	-1%
Tot	1 432,0 €	1 549,8 €	1 583,1 €	33,3 €	2%
M+C	90,0 €	95,0 €	130,0 €	35,0 €	37%
Total	1 522,0 €	1 644,8 €	1 713,1 €	68,3 €	4%

Facture moyenne par Foyer particulier SEM 1 en €				Ecart 22/21	
	2020	2021	2022	en €	en %
S=	77,57 €	78,93 €	79,38 €	0,45 €	1%
BdV	68,68 €	79,70 €	74,35 €	-5,35 €	-7%
M+C	82,00 €	86,40 €	100,39 €	13,99 €	16%

Facture moyenne des Pros SEM 1				Ecart 22/21	
	2020	2021	2022	en €	en %
S=	292,0 €	285,7 €	323,7 €	38,0 €	13%
BdV	135,5 €	181,7 €	382,3 €	200,6 €	110%

Mr Ferré rappelle que le budget RI a été estimé pour 2022 à 3 500k€ et que le montant facturé pour le 1<sup>er</sup> semestre s'élève à 1 714 k€. Le deuxième semestre devrait être impacté légèrement par le passage de 12 à 8 levées.

Mr Goiffon fait un retour sur les réunions qu'il a pu tenir sur le traitement des ordures ménagères. Il indique qu'il a eu beaucoup de questions sur la déchèterie. Plusieurs interrogations demeurent sur la facturation et les usagers s'interrogent sur la collecte des emballages par rapport aux communes voisines.

#### **4. Délibération : tarif de cession bacs de pré-tri et composteurs 800 litres,**

Face à la montée des coûts des matières premières, le Président propose d'ajuster le tarif des bacs de pré-tri. Auparavant facturé 10€ TTC, un montant de 17€ TTC est proposé. Ce tarif est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des délégués.

Le Smidom est actuellement en attente de fournitures sur ce produit. Pour pallier cette rupture, le Smidom propose des bacs de 40 litres.

Il convient également de délibérer sur le prix de cessions des composteurs 800 litres et accessoires pour les professionnels et les administrations.

Les composteurs 800 litres sont en effet de plus en plus demandés pour mettre en place le tri à la source des biodéchets. Un kit complet pour un site de compostage est composé trois éléments : un composteur équipé d'une grille anti rongeur et d'une fourche et de deux composteurs simples (un composteur pour la matière sèche et un pour la maturation).

Le prix de vente proposé est en fonction du prix d'achat chez notre fournisseur Emeraude, il est d'un montant 250€ pour les composteurs 800 litres accessorisés et d'un prix de 100€ pour les composteurs simples. La mise en place d'un site de compostage s'élèverai donc à 450€. Pour le cas où le Smidom bénéficierait de subvention (ADEME, région AURA, Organom, Sytraival,) le prix de vente sera minoré du montant de la subvention perçue.

Mr Pallot Jacques interroge sur le nombre de demandes.

Mr Ferré indique que pour le moment il y en a une vingtaine. Les personnes pourraient les acheter en direct, mais le Smidom bénéficie de tarifs préférentiels. Les conditions de cession des composteurs 800 litres sont approuvées à l'unanimité par les membres du comité.

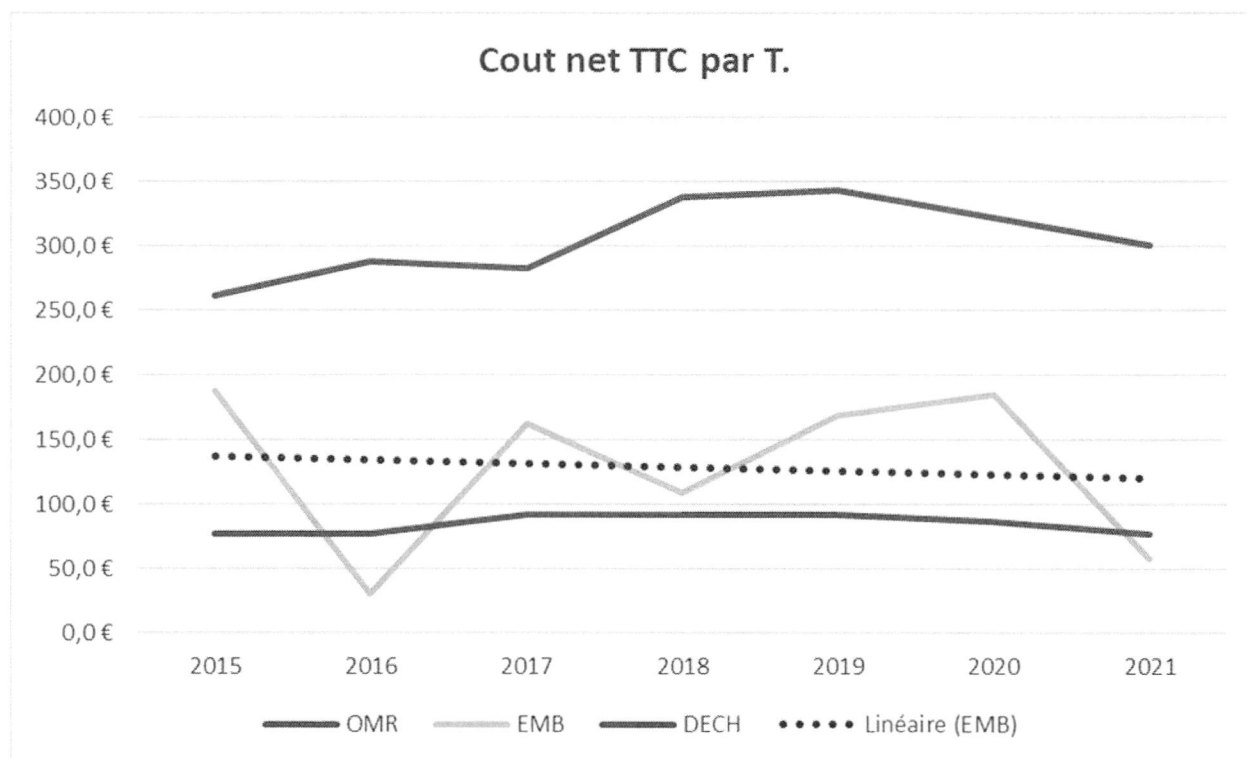
#### **5. Délibération : frais d'annulation amende forfaitaire,**

La gestion des amendes forfaitaires de 375 € pour non-enregistrement est un processus long et coûteux. L'annulation est possible sous un délai d'un mois si l'utilisateur réagit face à la demande d'enregistrement. Monsieur Ferré préconise la mise en place d'une facturation complémentaire à l'utilisateur d'un montant de 50 € relatif au frais de gestion. Mr Laidet interroge sur l'application des amendes. Mr Ferré lui indique que l'amende est appliquée quand les personnes ne s'enregistrent pas. Une quarantaine d'amendes ont déjà été émises cette année.

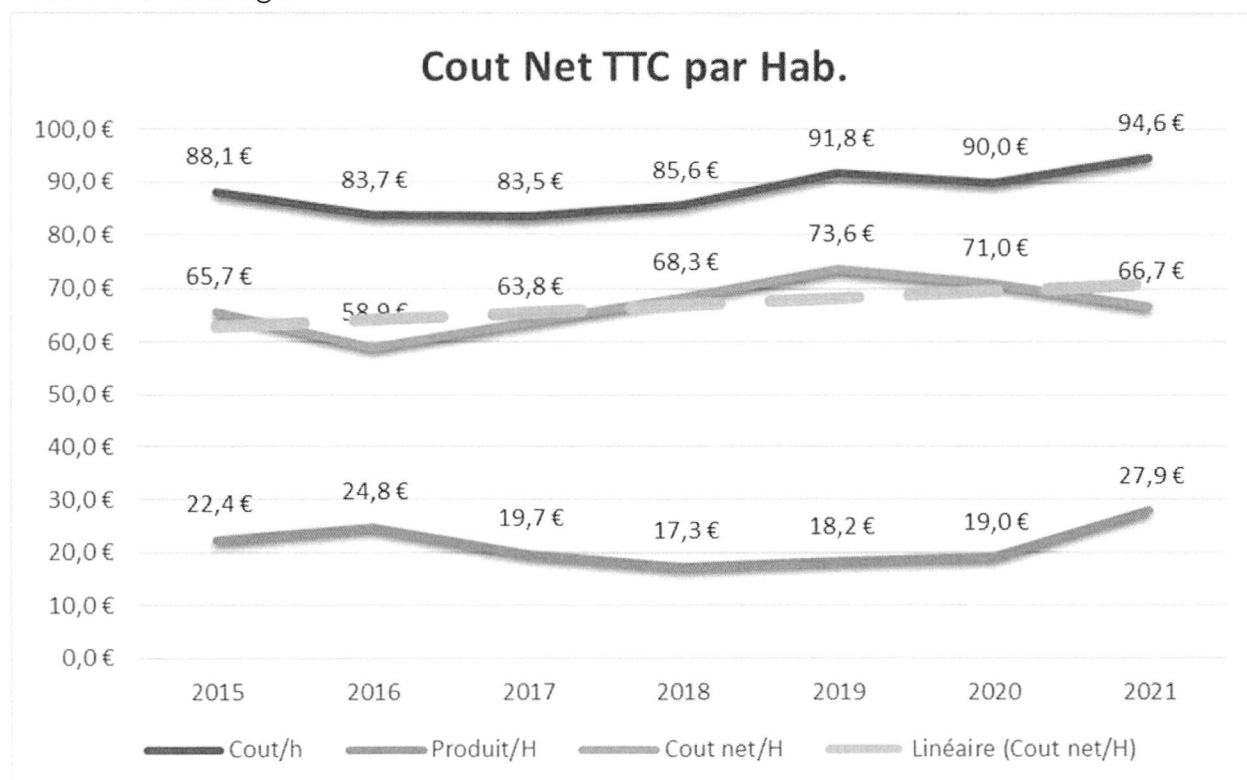
## 6. Matrice des coûts ADEME 2021,

Le Président présente les résultats de la matrice des coûts 2021. Tous les ans le Smidom fait une comptabilité analytique afin de décomposer les coûts du Smidom.

Mr Ferré présente le coût net TTC par type de flux :



Rapporté à l'habitant le coût a peu fluctué ces dernières années. Ceci grâce à différents facteurs : redevance incitative, passage en C0.5, reprise en régie de la collecte emballage.



Le coût moyen du Smidom par rapport à la moyenne nationale indique un coût par habitant assez bas. Les coûts les plus importants sont toujours situés au niveau des déchèterie notamment avec des tonnages élevés sur les déchets verts.



## 7. Point sur passage en C 0,5 2023

Monsieur Ferré présente l'avancement sur le passage en C0.5 pour 2023.

Au 01 juillet sont passées en C0.5 :

Les Communes de Crottet, Grièges, St Etienne et St Cyr.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 devrait passer en C0.5:

Les Communes de Messimy, Chaleins et St Didier. (01 janvier ou 31 mars selon reprise en régie de bord de Veyle)

Le projet apport volontaire colonnes aériennes OMR est toujours d'actualité pour Peyzieux. Un exemple de commune qui pour des problèmes d'investissement ne souhaite pas s'orienter vers des colonnes enterrées mais vers des colonnes aériennes.

Mr Viot indique qu'il faut 3 à 4 colonnes pour ne pas être coincé avec des problèmes techniques et demande s'il est opportun de mettre des colonnes OMR à côté des points d'apports volontaires. Mr Ferré répond qu'il n'y a pas de problème sur la commune de Laiz qui a cette configuration. On constate des tensions sur l'approvisionnement des colonnes d'apport volontaire OMR et des pièces détachées.

Mr Lux, demande les fréquences de ramassage pour les points d'apport volontaire ordures ménagères. Mr Ferré précise qu'elles ont lieu toutes les semaines.

Concernant Mézériat, la mise en place du point d'apport volontaire OMR en centre bourg est toujours prévu au 2<sup>o</sup> semestre 2023.

Mr Camilleri indique qu'il y a des difficultés au niveau des bacs communaux, notamment la cantine ou les bacs doivent être sortis toutes les semaines. Mr Ferré précise que les bacs communaux peuvent être collectés toutes les semaines si nécessaire mais que le tri à la source des bio-déchets doit permettre d'espacer les collectes. Mme Goyon précise que la cantine de St Cyr a surtout des problèmes de gestion des gros emballages. Ces derniers sont à mettre en déchèterie.

Mr Ferré informe que le Smidom prépare actuellement la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères sur l'intégralité du territoire. Ceci nécessitera la refonte des tournées et la location d'un camion benne à ordures ménagères de 26 tonnes.

## 8. Point sur collectes OMR, Collecte sélective, collectes en déchèteries,

L'évolution 2022 des collectes OMR, de la collecte sélective et des collectes en déchèteries est présentée. Le parc a augmenté de 2% mais avec un volume moindre.

Sur la Commune de Bord de Veyle, on note des changements par rapport à 2021 dû à la crise covid 2021. Au niveau des levées, le Smidom rencontre des problèmes avec le prestataire Eco-déchets. Mr Rabuel évoque des problèmes rencontrés sur Vonnas sur la collecte. Mr Ferré lui indique que le Smidom est conscient du problème et que le marché pourrait être dénoncé quand la reprise de la collecte sera possible en régie.

Concernant les emballages, on note une hausse par rapport à 2021 due à l'extension des consignes de tri.

Habituellement de 26%, le taux de refus est monté à 35%. Ce dernier est moins important dans les bennes de déchèteries que dans les points d'apports volontaires.

Mr Ferré propose le lien hypertexte de la campagne TV Citéo : [Trier, c'est donner de l'avance au recyclage - YouTube](#)

Mr Ferré indique que le flux papier est en baisse mais que le verre est en légère augmentation.

Des problèmes récurrents de lecture optique persistent avec le prestataire Stack'r.

Mr Laidet comment procéder lorsque l'on loue un véhicule.

Mr Ferré précise que les personnes doivent venir avec leur dernière facture de redevance incitative.

Mr Ferré présente les nouvelles responsabilités élargies des producteurs (REP) :

## 3 éco-organismes pour couvrir l'intégralité du périmètre Bricolage-Jardin (ABJ)



**Catégorie 1**  
Outillages du peintre



**Catégorie 2**  
Machines et appareils motorisés thermiques



**Catégorie 3**  
Matériels de bricolage, dont l'outillage à main

**Catégorie 4**  
Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin



Exclusions : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

Liste de visuels non exhaustive

## ASL : LES MATERIELS CONCERNES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Cycle et mobilité, protections et accessoires



Sports nautiques



Loisirs extérieurs



Musculation, fitness... non électriques



Sports de balles et raquettes



Sports de montagne



### MATERIELS NON CONCERNES

- Les vélos et trottinettes électriques sont des DEEE et non des ASL, même si la batterie est retirée
- Les textiles et chaussures non exclusivement destinés au sport, ne sont pas des ASL.

EcoLogic



## Un seul éco-organisme pour couvrir l'intégralité du périmètre Jouets

### Écomobilier

Jouets



Figurines d'action



Jeux de construction



Poupées



Peluches



Jouets premier âge



Véhicules miniatures



Arts créatifs



Jouets d'exploration et autres jouets

Jeux de plein air



Bicyclette jouet



Porteurs



Jouets sportifs



Jouets d'été



Jouets du jardin

Jeux de société



Jeux de société



Puzzles



Maquettes

Jouets cadeau



Exclusions : articles d'écriture/dessin, produits DEEE

Concernant les déchets non recyclables, on note une baisse des tonnages qui est notamment due à l'intégration d'un agent de prévention.

### 9. Délibération création emploi temporaire agent de communication déchèterie

Plusieurs missions concernant la gestion des Déchets Non Recyclables, des déchets verts et des déchets dangereux nécessitent l'ouverture d'un poste temporaire au sein des déchèteries. Le Président propose de créer un poste de chargé de communication de proximité et de prévention en CDD pour 3 mois reconductible à compter du 1er octobre. Plusieurs délégués demandent si l'agent dispose d'une tenue spécifique. Mr Jacquet propose que l'agent ait une tenue floquée SMIDOM.



## **10. Délibération autorisation au Président demande de subvention économie circulaire à ORGANOM,**

Le Président précise les possibilités de subventions que pourrait octroyer ORGANOM vis-à-vis des différentes actions liées à l'économie circulaire portées par le SMIDOM. Mr Ferré indique qu'Organom est intéressé par les actions portées sur son territoire (Vonnas dans le cas du Smidom). Ceci étant indépendant du relationnel existant sur la partie ordures ménagères. Il précise que les relations avec Organom pourraient être éclaircies d'ici peu suite à l'envoi prochain d'un courrier de la préfecture dont nous n'avons pas la teneur. Mr Ferré demande l'autorisation aux délégués de pouvoir signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention. L'autorisation est approuvée à l'unanimité ;

## **11. Poursuite du PLPDMA,**

Monsieur Ferré présente l'avancement de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés. Ce dispositif vise à réduire de 15% nos déchets et de faire participer les usagers du territoire. Une vingtaine de personnes se sont portées volontaires. Mr Ferré précise que des brainstormings sont établis afin de concevoir des actions par thématiques (réparation /réemploi, consommation responsable des ménages et réduction des déchets d'entreprise). Une des actions phare est la mise en place d'un Repair café. Mr Ferré convie les délégués à participer à la prochaine réunion qui aura lieu le 12 octobre. Mr Ferré indique qu'à l'issue des réunions une synthèse sera présentée avec les différentes actions à mener.

## **12. Point sur la prospective Bio Déchets,**

Le Président fait un point sur les bio déchets et la prospective établie ces derniers mois. La phase de diagnostic est en cours et permet de voir le tonnage à exploiter auprès des restaurateurs, des bailleurs sociaux et des collectivités et hôpitaux. Plusieurs solutions s'offrent aux usagers : Eco digesteurs, composteurs, ...

La législation sur la collecte à la source des biodéchets est contraignante car elle impose aux collectivités d'être en dessous de 39kg de biodéchets par an et par habitant. Ceci semble toutefois être le cas du Smidom . Une campagne de composteurs pourrait néanmoins être menée en échange de formation afin de réduire les biodéchets à la source pour les particuliers. Mr Ferré indique que les volumes conséquents des professionnels nécessitent un déconditionneur et qu'il n'y a aujourd'hui aucun exutoire.. Mr Viot indique que nous ne sommes pas dans notre cœur de métier vis-à-vis des professionnels et que notre rôle est avant tout informatif.

## **13. Point sur partenariat réemploi,**

Différentes rencontres avec les partenaires du réemploi ont permis de prendre connaissance de l'activité au sein des déchèteries. Monsieur Ferré évoque les particularités des trois partenaires. L'association Le pont s'occupe de la déchèterie de St Jean et de Francheleins, l'association Emmaus est positionné sur Vonnas. Quant à l'organisme Tremplin il gère la déchèterie de St Etienne. Emmaus sera rencontré le 12 octobre avec Mr Dupuy, pour faire le point. L'association Tremplin à un coût trop élevé, ce qui pourrait conduire à un changement de prestataire. Les partenaires du réemploi peinent à trouver des agents valoristes. Certains articles sont à éviter en reprise réemploi car difficile à revendre.



#### **14. Horaires déchèteries 2023,**

Un débat est engagé sur les horaires pratiqués au sein des déchèteries.  
Actuellement durant la période estivale :

Lundi - Mardi - Jeudi : de 14h00 à 18h00

Mercredi - Vendredi : 09h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00

Samedi : 09h00 à 13h00 / 14h00 à 18h00

Dimanche : 09h00 à 12h00 UNIQUEMENT A VONNAS ET FRANCHELEINS

Les délégués sont dans l'ensemble d'accord pour la mise en place d'un horaire d'été sur les mois de juillet et août.

#### **15. Groupe de travail Mag n° 7,**

Monsieur Ferré propose la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration du Mag 7. Il précise que ce seront des réunions en visio. Mr Dupuit Guy, Mr Lux et Mr Viot sont candidats. Mr Ferré indique qu'il proposera également la participation de certains membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme de prévention des déchets.

#### **16. Inscriptions concours de collecte des TLC**

Il est rappelé aux délégués que les inscriptions des écoles concernant le concours des Textiles Linge Chaussures se terminent ce mois-ci.

Le concours débutera dès la semaine du 17 octobre.

#### **17. Renforcer les relations SMIDOM, délégués, élus,**

Monsieur Ferré évoque le renforcement des relations à mettre en œuvre avec les délégués et les élus notamment (élagages, communication au niveau des usagers...)

Les délégués demandent si cela est possible d'avoir un document type Flash info sur les sujets principaux afin de communiquer les informations au niveau communal mais également afin de pouvoir les intégrer aux journaux communaux.

#### **18. Questions diverses.**

Concernant la poursuite des opérations broyage (avec ESP Tournus) :

Inscriptions broyage AUTOMNE – Planifié pour la mi-novembre.

SAINT DIDIER SUR CHALARONNE  
SAINT JULIEN SUR VEYLE  
GRIEGES  
GARNERANS

Inscriptions broyage SAPINS – Semaine du 9 janvier 2023

ILLIAT  
PERREX  
MESSIMY SUR Saône  
SAINT JULIEN SUR VEYLE  
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE  
CRUZILLES LES MEPILLAT  
CHANOZ-CHATENAY  
SAINT DIDIER SUR CHALARONNE  
CROTTET  
MOGNENEINS  
PEYZIEUX SUR Saône

Inscriptions broyage PRINTEMPS – date à définir

Mr Ferré indique que le prestataire ESP a son propre broyeur.  
Mr Eckert demande où en est la mise en place des panneaux solaires. Mme Toulelan précise que le Cerfa de dépôt préalable sera déposé ce jour en Mairie.

**LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 4 NOVEMBRE**

Le Président

*Ferré*

